

Grenoble, le 10 avril 2018

Lancement du « dispositif crowdfunding » en soutien aux associations



La Ville expérimente un nouveau dispositif via une aide s'appuyant sur le crowdfunding*, pour accompagner la dynamique associative grenobloise dans des projets partagés et innovants pour le territoire.

Les associations dont les projets seront retenus, pourront apposer un **label « Ville de Grenoble »** tout au long de leur campagne de crowdfunding* et sur l'ensemble de la communication de leur projet.



Les projets seront valorisés par la Ville de Grenoble, lors de la campagne crowdfunding* notamment, via **une campagne de communication dédiée** (affiches, relis sur les supports numériques...)

Enfin, lorsque la campagne aura porté ses fruits, **la Ville de Grenoble compensera les frais prélevés** par la plateforme de crowdfunding* choisie par une subvention versée à l'association.

**Le crowdfunding (financement participatif) est un mécanisme qui permet de collecter les apports financiers d'un grand nombre de particuliers au moyen d'une plateforme sur internet, en vue de financer un projet.*

Pour déposer une demande de soutien : <http://www.grenoble.fr/crowdfunding>

Comptant sur vous pour relayer l'information

Cordialement

Service presse – 04 76 76 39 21